



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ile et Vilaine



Rennes, le 29 septembre 2021

Madame Nathalie APPÉRÉ
Maire de Rennes
Présidente de Rennes Métropole

Copie : Madame Emmanuelle ROUSSET
Adjointe déléguée au personnel
Madame Laurence QUINAULT
Directrice Générale des Services
Monsieur Antonin LE MOAL
Directeur Général des R H
Madame Annaëlle BOURVON
DRH-RS

Objet : préavis de grève de 0 à 24 heures du mardi 5 octobre 2021 pour l'ensemble des agents de nos collectivités.

Madame la Maire,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 512-1 à 512-6 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par les syndicats CGT et UGICT-CGT des agents territoriaux de la Ville de Rennes, son CCAS et de Rennes Métropole de **déposer ce préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 5 octobre 2021**, dans le cadre de l'appel national des organisations syndicales CGT – FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF – UNL à une journée de grève et de manifestation contre les mesures, plans et projets de régression sociale du gouvernement.

Les agents se mobiliseront contre :

- La destruction du statut de la Fonction Publique,
- Le passage forcé aux 1607 heures,
- Les restrictions au droit de grève,
- Les lignes directrices de gestion de l'austérité,
- Le sous-effectif,
- La remise en cause des services publics,
- Le retour de la réforme de l'assurance chômage,
- La contre-réforme des retraites et des menaces contre notre régime la CNRACL

Nos organisations locales demandent à ce que des négociations soient ré ouvertes sur les revendications suivantes :

- La suppression de 3,5 jours de congés dès le 1er janvier 2022,
- La suppression des modalités de choix de récupération du travail du samedi, dimanche, horaires décalés,
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers,
- Les désignations d'agent.e.s sans fondement légal et entravant le droit de grève,
- Des réformes organisationnelles non débattues...

La CGT et l'UGICT-CGT participeront, à toute négociation qu'il conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L.2512-2 sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique.

La CGT et l'UGICT-CGT s'opposent à la stigmatisation des agent-e-s qui vont participer aux actions proposées dans le cadre de cette intersyndicale qui pourraient les viser. Elles y apporteront une vigilance toute particulière.

Ce préavis de grève est déposé également afin de permettre à l'ensemble des personnels cités ci-dessus d'agir individuellement ou collectivement en se joignant aux mouvements et actions décidés par l'intersyndicale CGT – FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF – UNL.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Christine LESUR
Secrétaire générale de la CGT



Philippe CHAVROCHE
Secrétaire général de l'UGICT-CGT



Syndicats CGT et UGICT-CGT - de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole
8 place de Torigné - 35200 RENNES

CGT : Téléphone : 06 31 67 96 04
Mail : cgt@rennesmetropole.fr
Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT : Téléphone : 06 31 67 12 67 – 06 87 38 16 55
Cat A – B – AM Mail : ugict-cgt@rennesmetropole.fr
Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

